



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 05/10/2020



MaPrimeRénov' : la FNAIM salue l'ambition du Gouvernement

Le ministère délégué au Logement a dévoilé ce lundi les contours et le nouveau barème de MaPrimeRénov'. La FNAIM salue le fait que cette aide à la rénovation énergétique sera accessible à tous les ménages, sans condition de revenus au 1^{er} janvier 2021, comme l'éligibilité des copropriétés. Ce nouveau dispositif ambitieux doit permettre d'engager la rénovation énergétique massive du parc locatif privé. Et la FNAIM accompagnera ses adhérents pour leur permettre de s'en saisir, afin d'aider les ménages à être au rendez-vous de la rénovation énergétique.

Un effort sans précédent au service de la rénovation énergétique

À partir du 1^{er} janvier 2021, MaPrimeRénov' sera l'unique dispositif d'aide à la rénovation énergétique pour tous les propriétaires. En permettant, comme le demandait la FNAIM, de rendre ce dispositif accessible à tous, sans distinction de revenus ni de statuts de propriété (occupants, bailleurs), c'est un réel bond en avant afin d'engager la nécessaire massification de la rénovation énergétique.

« Nous saluons un effort sans précédent, tant par les montants alloués, que par l'universalité de l'accessibilité à MaPrimeRénov'. Les propriétaires occupants des maisons individuelles ou des appartements, ainsi que les propriétaires louant leur logement pourront en bénéficier. » déclare Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM, qui poursuit *« Après six années sans dispositif pour les bailleurs, et une absence de prise en compte de l'enjeu de la copropriété, 2021 pourra être l'année du progrès environnemental pour le logement, via une requalification du parc ».*

Les copropriétés au cœur de la rénovation. Le Gouvernement a rendu le collectif des copropriétaires, éligible à MaPrimeRénov'. Un tel dispositif est inédit et permettra de rattraper le retard considérable pris par les immeubles en copropriétés en matière de rénovation.

« Les professionnels de la gestion de copropriété ont été entendus : les 9,7 millions de logements en copropriétés sont essentiels à ce choc de réhabilitation. » se félicite Jean-Marc TORROLLION. *« Nous attendons maintenant des clarifications qui, pour nous, permettront de retrouver la confiance. Les travaux éligibles en copropriété devront permettre 35% d'économies. Qui le garantira ? Énergie finale ou primaire ? Nous attendons des précisions techniques. »*



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Les professionnels en première ligne pour engager un mouvement structurel

Déjà investie depuis plusieurs années dans un travail d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs de l'immobilier et de leurs clients à la rénovation énergétique, la FNAIM continuera de mener un travail de pédagogie pour permettre au dispositif MaPrimeRénov' de prendre toute son ampleur.

« Les professionnels de l'immobilier auront un rôle déterminant à jouer, un rôle de conseil sur les outils financiers, MaPrimeRénov' comme les Certificats d'économies d'énergie, mais aussi sur les enjeux techniques de la rénovation énergétique. » déclare Jean-Marc TORROLLION. *« Les adhérents FNAIM - administrateurs de biens, agents immobiliers et syndics - seront aux côtés de leurs clients afin de répondre à leurs questions et de les guider. Conscient du rôle que la FNAIM doit jouer, nous avons d'ores et déjà engagé un Chargé de mission développement durable et rénovation énergétique, qui aura en charge de coordonner ce travail d'accompagnement, de sensibilisation et de formation de l'ensemble de nos adhérents. »*

La FNAIM poursuit en parallèle le Mouvement des « Copros Vertes », une vaste opération d'information et de formation des copropriétaires et des syndics pour accélérer le mouvement de la rénovation énergétique des immeubles.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34